

PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
mardi 6 novembre 2018

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h00.

Étaient présents :

- Mmes GILLET, CARVALHO, LECOURT, CRÉTOIS, LAURENT, GUYARD et M. DINOCHAU, professeurs,
- Mmes BORDEAUX, CALBRY et GAUBUSSEAU, parents élus,
- Mme COULON, Adjointe au Maire, et M. MAILLARD, Conseiller Municipal,
- M. HUARD, Responsables du Service Enfance Jeunesse de la commune.

Étaient excusées :

- Mme GOURDY, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mesdames du RASED
- Mmes GIRARDOT et VADEPIED, parents élus

Madame CASTILLON propose un tour de table pour commencer ce premier Conseil d'École de l'année scolaire 2018/2019, puis de fixer les dates pour les prochains Conseils d'École. Ils sont fixés par les membres présents aux :

- ⇒ lundi 11 mars 2019 à 18h15
- ⇒ jeudi 13 juin 2019 à 18h15.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour. Madame Magaly LAURENT accepte d'être la secrétaire de séance.

① Résultats des élections des représentants des parents d'élèves (cf document 1)

Les élections se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018.

225 électeurs étaient inscrits.

125 ont voté, dont 125 par correspondance.

Le taux de participation est donc de **55,56%**, à noter au-dessus de la barre de 50%. Pour se situer : lors des élections de 2017, ce taux était pour l'école de 45,38% et la moyenne nationale de 46,37%.

9 bulletins ont été déclarés nuls, cela signifie un taux de suffrages exprimés de **92,80%**.

Une seule liste était proposée. Elle a été élue à 100% des suffrages exprimés et 5 sièges ont été pourvus (pour 6 classes).

Les parents élus sont, par ordre alphabétique : Mesdames Stéphanie BORDEAUX, Jessie CALBRY, Nathalie GAUBUSSEAU, Emeline GIRARDOT et Virginie VADEPIED.

C'est madame Nathalie GAUBUSSEAU qui sera l'interlocutrice des parents élus auprès de la directrice de l'école.

🕒 **Rentrée 2018** : effectifs, organisation de l'école, ...

À ce jour, l'école accueille **133 élèves**, venant de **114 familles** (3 familles à 3 enfants dans l'école, 13 familles à 2 enfants et 98 familles à 1 seul enfant dans l'école).

On recense 78 garçons pour 55 filles.

On observe une baisse de 10 élèves par rapport à la fin de l'année précédente qui s'explique ainsi :

143 élèves au début juillet - 22 CM2 qui partent en 6^{ème} - 14 départs (déménagements)
+ 19 CP qui arrivent + 6 inscriptions nouvelles + 1 maintien en CM2.

Ces 133 élèves sont répartis dans **6 classes + 1 regroupement ULIS** (Unité Locale d'Intégration Scolaire) comme suit :

↪ 19 CP dont l'enseignante titulaire est madame Aurélie GILLET

↪ 22 CE1 dont l'enseignante titulaire est madame Marie-Cécile CASTILLON

↪ 18 CE2 dont l'enseignante titulaire est madame Magaly LAURENT

↪ 20 CM1 dont l'enseignant titulaire est monsieur Thierry DINOCHAU

↪ 19 CM1/CM2 (10 CM1+9 CM2) dont l'enseignante titulaire est madame Anaïs CRÉTOIS

↪ 22 CM2 dont l'enseignante titulaire est madame Cindy LECOURT

Les 13 autres élèves sont regroupés en ULIS sous la responsabilité de madame Charlotte CARVALHO.

À noter que ce sont 13 enfants (au lieu de 12) qui ont été accueillis dans le regroupement ULIS, car 2 d'entre eux suivent une classe « normale » et 1 autre élève, étant scolarisée dans la commune depuis plusieurs années et dans l'attente de sa notification ULIS s'est jointe au regroupement, le tout en plein accord entre les parents, la maîtresse et madame l'Inspectrice.

Tous les élèves du regroupement ULIS sont inclus, à des moments choisis de la journée, et pour des domaines d'enseignements précis, dans les autres classes.

Madame Adeline TABAREAU-GUYARD s'ajoute aux enseignants car elle assure la classe, à hauteur d'1 jour par semaine, de Mmes GILLET (le jeudi) et CRÉTOIS (le lundi), M. DINOCHAU (le mardi) qui travaillent à temps partiel et celle de Mme CASTILLON qui est déchargée de classe le vendredi pour assurer sa fonction de directrice.

Quatre autres adultes travaillent à l'école :

☞ madame Justine CHARPENTIER, Assistante de Vie Scolaire, affectée à 100% de son temps à la classe ULIS,

☞ madame Sylvie JARRY, Assistante de Vie Scolaire, affectée à 100 % de son temps comme accompagnante d'un élève reconnu avec un handicap,

☞ madame Nicaise SEGOR, Assistante de Vie Scolaire, affectée à 100 % de son temps comme accompagnante de 2 élèves reconnus avec un handicap,

☞ monsieur Quentin PAPIN, jeune missionné en Service Civique au service de l'école pour aider à la numérisation de la Bibliothèque de l'école, permettre un service d'accueil et faciliter la vie administrative de l'école. Par sa présence auprès des enfants pendant les récréations, en appui aux enseignants, son engagement dans le Service Civique lui permettra aussi d'affiner son projet professionnel. C'est le sens de ses missions et c'est madame CASTILLON qui est sa tutrice. Celle-ci suivra une formation pour cette tâche le 7 novembre.

Pour conclure sur ce point de l'ordre du jour, en sachant qu'en juin 2019 32 élèves de CM2 partiront au collège et que, d'après les informations données par l'école maternelle, une vingtaine d'élèves de CP sont prévus d'arriver en septembre 2019, il est à envisager une fermeture de classe dans l'école à la rentrée prochaine.

③ **Vote du Règlement Intérieur de l'école (cf annexe) -NB : celui joint à ce PV est celui qui a été adopté-**

Le Règlement Intérieur de l'école s'inscrit intégralement dans le *Règlement-Type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Sarthe* arrêté le 10 avril 2015. Il rappelle les droits et devoirs des membres de la communauté éducative et spécifie les caractéristiques propres à l'école.

Il sera donné pour signature à chaque famille, dès que possible après ce Conseil d'École.

La proposition de Règlement est lue, commentée et complétée par la demande de surlignement de ce qui concerne la responsabilité des familles relative aux objets ou jouets apportés par les enfants pendant les récréations -du fait que ces « apports » sont autorisés-.

Le Règlement Intérieur a été ensuite adopté à l'unanimité.

Madame CASTILLON annonce, à ce point de l'ordre du jour, que le 9 novembre, l'école fera un exercice de Mise en Sécurité en cas d'Attentat-Intrusion. Une information est distribuée aux familles. Il sera effectué sous forme de jeu, avec des scénarios précis expliqués aux enfants.

④ **Bilan des comptes 2017/2018 de la coopérative scolaire (cf document)**

Madame CASTILLON commente le bilan financier de l'année scolaire 2017/2018.

Au préalable, elle informe que la coopérative scolaire de l'école est l'un des maillons de l'association départementale de l'OCCE de la Sarthe. Cela permet une certification et un contrôle bienveillant de l'utilisation de l'argent à l'école. L'OCCE permet aussi l'utilisation d'outils qui pourraient être utilisés directement par les élèves pour tous les projets collectifs qu'ils pourraient élaborer.

L'année scolaire 2017/2018 a été marquée par l'initiation au patinage (sur des rollers, puis des patins à glace à la patinoire) et à des courses d'orientation dans les bois de CHANGÉ et dans le vieux Mans.

Elle en profite pour remercier chaleureusement l'Association *Récré'Action* et la Mairie pour leur participation financière à ces opérations. Les deux partenaires réunis ont couvert la totalité du financement.

Un membre du Conseil demande si toutes les familles paient leur participation à la coopérative scolaire. Madame CASTILLON indique que le montant recouvert a représenté ces 2 dernières années entre 82 et 85% du montant « attendu ». À noter que pour 2018/2019, ce pourcentage s'est élevé à 88%. Par ailleurs, pour répondre à une question sur une possible obligation de paiement, elle répond que ce n'est pas prévu par la Loi. Il est rappelé que l'argent de la coopérative profite à tous les élèves et finance en particulier toutes les sorties scolaires.

L'année comptable 2018/2019 de la coopérative démarrera avec une trésorerie disponible de 4 165,99 €, ce qui contribuera au financement et à la réussite du Projet « École de Mer » (cf point suivant).

🕒 PROJET « École de mer »

Le budget global du projet s'élève à 32 000€ (transports, hébergement et activités).

Le projet prévoit que tous les élèves partiront. Cela représente 133 enfants et exige également 18 adultes accompagnateurs.

Les enseignants demandent à la Mairie s'ils peuvent compter sur des membres du personnel affectés au service de l'accueil Péri-Scolaire pour être intégrés dans les accompagnateurs. Leur « profil » est idéal : ils connaissent les enfants et les enseignants ! Madame COULON indique qu'une réponse sera donnée à cette question très prochainement.

Le Centre d'accueil se situe à Saint Hilaire de Riez, en Vendée. Il est situé tout au bord de la mer. Il se déroulera du 23 au 26 avril 2019. Un document présentant le Centre sera joint à ce Procès-Verbal.

Les objectifs du projet sont : la découverte de la faune et de la flore marines, la sensibilisation à la préservation du milieu marin, l'observation des marais salants et la pratique du char à voile (à partir du CE2 ; les plus jeunes feront « à la place » un petit voyage sur la mer en bateau). Ajoutons que, du point de vue des professeurs, l'objectif essentiel est sans nul doute celui de vivre une expérience du « VIVRE ENSEMBLE », en dehors des cadres familiaux et scolaire.

Un dossier pédagogique sera monté par l'équipe enseignante et examiné par les Inspections Académiques de la Sarthe et de la Vendée.

Côté financement, en complément de la trésorerie de la coopérative, l'association *Récré'Action* a annoncé une subvention de 4 200€.

Les parents seront sollicités et l'équipe enseignante a commencé et continuera à organiser des actions pour recueillir des fonds (la vente de gâteaux le jeudi soir a bien fonctionné, 216 snoods ont été commandés et fabriqués par toute l'équipe éducative de l'école et l'organisation d'une soirée-tartiflette dansante est prévue en mars, ...).

Un courrier de demande de subvention a été envoyé à toutes les mairies des communes extérieures pour lesquelles nous accueillons des élèves de notre école habitent. Les commerçants locaux et d'autres collectivités publiques ont été contactés dans le même but. La Mairie sera aussi sollicitée.

Forts de ces perspectives, les enseignants se montrent confiants sur la concrétisation du projet.

Toutefois, madame COULON exprime son inquiétude quant au non-paiement de certains parents, vue l'expérience de la commune liée au non-paiement de nombreuses factures de cantine par les familles. Elle informe le Conseil d'École de la tenue d'une réunion autour de ce projet, regroupant la commission municipale des Finances et celle de la Vie Scolaire le **12 novembre 2018 à 20h** et elle y invite tous les participants.

⑥ Questions diverses

☞ Exercice de Mise en Sécurité « Attentat-Intrusion »

Madame CASTILLON sollicite la présence de quelqu'un de la Mairie pour observer l'exercice. Monsieur HUARD a été désigné.

☞ Sécurité de l'école et travaux

↳ Le barillet du portail est cassé et le système de chaîne avec cadenas implique trop de contraintes. Ne serait-il pas possible de changer de barillet et de donner à chaque enseignant une clé ?

↳ La notification à la société *NSI-Paysages* qui réalisera les travaux liés à la sécurisation de l'école (clôtures et portails) a été faite. Celle liée à l'installation de l'ascenseur est actuellement en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, madame CASTILLON lève la séance à 20 heures.

La directrice :
M-C CASTILLON

Le secrétaire de séance:
M. LAURENT

PROJET CLASSE DE MER 2018-2019

- **Elèves concernés :** 133 élèves de l'école élémentaire publique de Montfort-le-Gesnois du CP au CM2 en incluant les élèves de l'ULIS.
- **Lieu :** Saint Hilaire de Riez (85)
- **Dates :** du mardi 23 avril au vendredi 26 avril soit quatre jours et trois nuits

- **Objectifs :**
 - découvrir la faune et la flore marine et leur préservation
 - découvrir les activités économiques du littoral
 - découvrir des sports nautiques (char à voile
 - vivre une expérience de vie collective (citoyenneté et autonomie)

- **Activités :**



- **Restitution :**

Une mise en valeur de ces activités sera réalisée au retour de la classe découverte. La forme pourra varier en fonction des classes et des idées des élèves (exposition, diaporama photo, textes...)

Pour de plus amples informations, nous avons à l'école un exemplaire de notre projet pédagogique qui a été envoyé à l'inspection académique. N'hésitez pas à nous contacter, nous vous le ferons parvenir.

ÉLECTIONS des représentants des parents au CONSEIL d'ÉCOLE
École élémentaire MONTFORT LE GESNOIS

	01/10/2015	07/10/2016	13/10/2017	12/10/2018
INSCRITS		245	238	225
VOTANTS		138	108	125
NULS		14	6	9
EXPRIMES		124	102	116
taux participation	51,80%	56,33%	45,38%	55,56%
% exprimés		89,86%	94,44%	92,80%
<i>taux particip. France</i>	46,68%	47,30%	46,37%	
nombre enfants		148	143	133
nombre familles		124	121	114
<i>vote par correspondance</i>		135	107	125
<i>venus voter</i>		3	1	0

document 1

